



Comité de la FCAB-CFLA sur la liberté intellectuelle

Mandat

Finalité :

Défendre la valeur de la liberté intellectuelle au Canada et élaborer des politiques, des lignes directrices et des rapports dans le but d'informer les Canadiens de l'importance de la liberté intellectuelle.

Responsabilités/Objectifs :

- Promouvoir activement l'inclusion de la liberté intellectuelle dans les responsabilités principales de la profession de bibliothécaire au Canada.
- Recueillir et diffuser de l'information canadienne sur les violations de la liberté intellectuelle, comme la censure.
- Recueillir et diffuser de l'information canadienne sur les menaces à la liberté intellectuelle, comme l'adoption de lois qui pourraient limiter la liberté intellectuelle.
- Surveiller la situation de la liberté intellectuelle au Canada comme elle est reflétée dans les décisions publiées dans la communauté des bibliothèques au pays et colliger des documents connexes pertinents.
- Faire des présentations officielles à la FCAB-CFLA, au gouvernement et à d'autres organismes à propos de la situation de la liberté intellectuelle au Canada, comme informer ces entités de l'adoption prochaine de lois et de politiques publiques ayant trait à la liberté intellectuelle dans les bibliothèques canadiennes.
- Entretenir une liaison efficace avec d'autres organisations et groupes au Canada et ailleurs dans le monde qui s'intéressent également à la liberté intellectuelle et, le cas échéant, fournir un soutien à ces organisations et groupes.
- Entretenir des relations avec les médias et faire des déclarations à la presse, la télévision et la radio sur les questions liées à la liberté intellectuelle, en particulier celles qui touchent les bibliothèques et les professions de l'information.
- Réviser régulièrement l'énoncé de position sur la liberté intellectuelle et le code d'éthique, qui y est lié de façon inextricable.
- Faire connaître le prix pour l'avancement de la liberté intellectuelle au Canada et le gérer chaque année en conformité avec son cadre de référence.
- Réviser régulièrement les positions et les énoncés de principe de la FCAB-CFLA sur la liberté intellectuelle et les enjeux connexes, et présenter des recommandations au Conseil d'administration de la FCAB-CFLA.

Produits livrables :

- Examiner les politiques et les énoncés
- Rédiger des déclarations et des communiqués à l'intention des médias et du public
- Réviser les critères du prix pour l'avancement de la liberté intellectuelle au Canada
- Réviser le sondage sur les contestations
- Faire appel à des administrateurs pour le sondage annuel sur les contestations
- Promouvoir le sondage sur les contestations dans la communauté des bibliothèques
- Recommander différentes activités liées à la liberté intellectuelle au Conseil d'administration de la FCAB-CFLA
- Passer en revue et actualiser la boîte à outils
- Diffuser des déclarations liées à la Semaine de liberté de lecture
- Recommander au Conseil d'administration des représentants pour les comités externes sur la liberté intellectuelle (Book and Periodicals Council, ALA, IFLA, ACPPU, etc.)

Composition :

La FCAB-CFLA vise une représentation nationale large issue de différents secteurs des bibliothèques, des personnes qui croient aux principes de la liberté intellectuelle et qui participeront activement aux travaux du comité.

Les membres auront idéalement une expertise dans la liberté intellectuelle, expertise qu'ils auront normalement acquise par l'entremise de recherches, de formation et d'un engagement dans le domaine.

Le comité comptera de cinq à dix personnes, et le choix du président ou des coprésidents sera approuvé par le Conseil d'administration de la FCAB-CFLA, selon la recommandation du comité.

Ressources et budget :

Les coûts relatifs aux réunions faites par téléconférence et les frais annuels des outils de sondage seront les principales dépenses.

Échéancier :

- Rapport semestriel au Conseil d'administration (sera déterminé par le Conseil)
- Sondage annuel sur les contestations :
 - Octobre-décembre : passer en revue le sondage et apporter les modifications requises
 - Mi-janvier : Le sondage est envoyé par courriel à toutes les associations, et on demande à celles-ci de l'envoyer à leurs membres.

- Fin de mars : clôture du sondage
- Avril-juillet : les résultats sont analysés et les rapports sont préparés.
- Juillet : le rapport est envoyé au Book and Periodical Council pour inclusion dans sa trousse sur la liberté de lecture [Freedom To Read Kit]. Cette trousse fait partie de la Semaine de liberté de lecture, qui a lieu chaque année en février)

Type de comité :

Il s'agit d'un comité permanent du Conseil d'administration.

Durée des mandats :

Les membres, y compris le président ou les coprésidents, auront normalement des mandats de trois ans. Les mandats sont renouvelables.

Approuvé par le Conseil d'administration de la FCAB-CFLA le 20 novembre 2017